



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA SEINE-MARITIME

DIRECTION RÉGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT,
L'AMÉNAGEMENT ET DU LOGEMENT DE NORMANDIE

à ROUEN le 20/04/20

Service : Unité Départementale Rouen-Dieppe
Affaire suivie par : Brice MOREAU
Fonction : Inspecteur de l'environnement
Tél./ Fax : 02 32 91 97 85
Courriel : brice.moreau@developpement-durable.gouv.fr
Nos réf : UDRD.2020.04.R.15

ACCUSÉ DE RÉCEPTION

Conformément à l'article R.181-16 du code de l'environnement,

il est accusé réception du dépôt en DREAL Normandie à l'Unité Départementale Rouen-Dieppe

le : 16 avril 2020

d'un dossier de demande d'autorisation environnementale relevant du Livre 1^{er}, Titre VIII, Chapitre unique du code de l'environnement,

par la société **GAZELEY MAGENTA 26 SARL** (B 228 519 – RCS LUXEMBOURG), pour un projet relevant de l'article L.181-1-2° et implanté sur le territoire de la commune de PETIT-COURONNE. Le projet est localisé au sein du parc d'activité de la raffinerie et consiste en une plateforme logistique adaptée au e-commerce au sein d'un bâtiment de trois niveaux, d'une surface au sol de 58 485 m².

Compte-tenu de l'état d'urgence sanitaire, le dossier a été communiqué en version électronique. Les quatre exemplaires papiers seront à communiquer, dès que possible, à la fin de la période d'urgence sanitaire (Ordonnance n° 2020-306 du 25 mars 2020).

Pour le préfet de la Seine-Maritime
et par subdélégation,
le chef de l'Unité Départementale Rouen-Dieppe

Christophe HUART

Cité administrative, 2 rue Saint-Sever
76032 Rouen cedex
Tél. : 02 35 58 53 27 – fax : 02 35 58 53 03

10 boulevard du général Vanier
CS 60040 - 14006 Caen cedex
Tél. : 02 50 01 83 00 – fax : 02 50 01 85 90